

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 14. Vente de la parcelle BX 144 de la Place du Théâtre et annulation de la délibération du 20 juillet 2021

La société HELENIS a un projet de démolition et reconstruction des parcelles BX : 430, 145, 559 et 521. Cette opération vise à créer une résidence senior.

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle BX 144 située Place du Théâtre.

Nous avons pris une délibération le 20 juillet 2021 qu'il convient d'annuler en vue du remplacement par celle-ci.

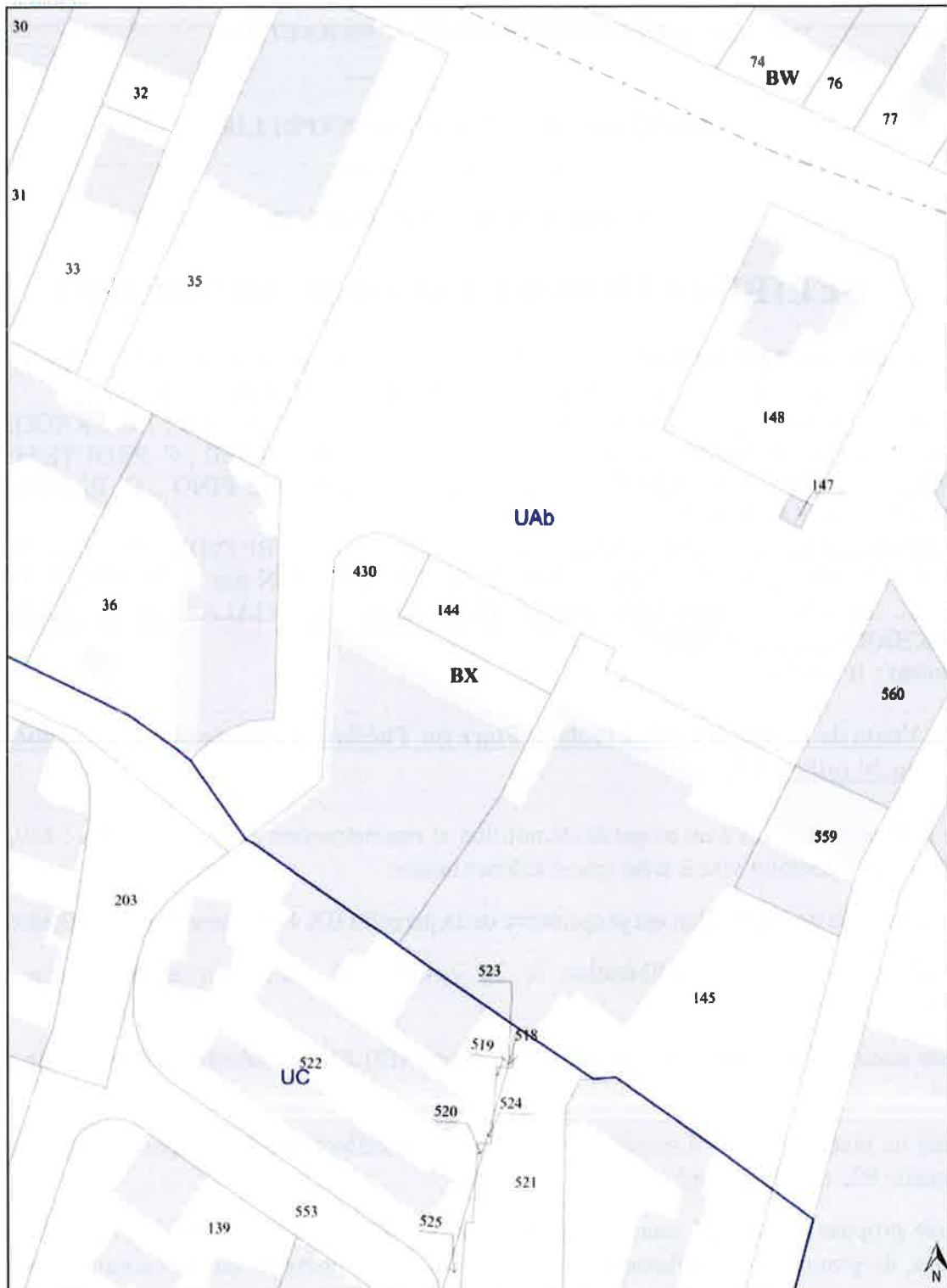
Pour assurer l'unité foncière du projet, la société HELENIS souhaite acquérir ladite parcelle BX 144.

Dans un premier temps, il convient de constater la désaffectation à l'unité publique de la totalité de la parcelle BX 144 de 254 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil municipal, après constat de la désaffectation de l'assiette du terrain en cause, de prononcer le déclassement de cette assiette du domaine public communal par la présente délibération de sorte que cette superficie de 254 m<sup>2</sup> soit incorporée dans le domaine privé de la ville.

Dans un second temps, le terrain BX 144 de 254 m<sup>2</sup> sera vendu au prix estimé par le service des Domaines

Vu l'estimation des Domaines,



Document de travail non opposable et non contractuel. Copie et reproduction interdites.  
Edition VMap / C150 le: 06/07/2021.

35.75 m



Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
BX	144	19 place du Théâtre	Société HELENIS	427,16€/m <sup>2</sup>	254 m <sup>2</sup>	108 500€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE****Pour 23****Contre 5 : C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY****DECIDE****D'accepter** la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
BX	144	19 place du Théâtre	Société HELENIS	427,16€/m <sup>2</sup>	254 m <sup>2</sup>	108 500€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.**La secrétaire de séance****Pour extrait conforme,****Le Maire****Yves MICHEL**